

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

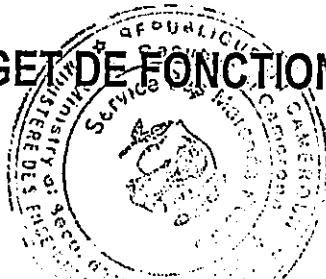
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

## DEMANDE DE COTATION

**CONSULTATION** EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29  
NOV 2024 POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - MINESEC



IMPUTATION : 59 25 107 03 390000 361481

EXERCICE : 2025

**DOSSIER DE COTATION**

# SOMMAIRE

<b>PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION .....</b>	<b>03</b>
<b>PIECE N° I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>09</b>
1.1 - Le Dossier de Consultation .....	10
1.2 - Préparation des offres .....	
1.3 - Dépôt des offres .....	10
1.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres .....	10
1.5 - Attribution de la Lettre-Commande .....	11
<b>PIECE N° II - MODELES DE PIECES .....</b>	<b>11</b>
2.1 - Lettre de soumission .....	
2.2 - Bordereau des prix unitaires .....	12
2.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif .....	12
<b>PIECE N° III - PROJET DE LETTRE COMMANDE .....</b>	<b>13</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>14</b>
<b>TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES.....</b>	<b>16</b>
CHAPITRE I: GENERALITES .....	18
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE .....	18
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES .....	19
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES .....	19
<b>TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....</b>	<b>21</b>
<b>TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
<b>LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES.....</b>	<b>25</b>
<b>GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>26</b>
<b>MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES .....</b>	<b>28</b>
	29

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

**AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE POUR UNE DEMANDE DE  
COTATION N° 01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29 NOV 2024  
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES.**

**1. Objet de la consultation :**

Dans le cadre de l'exécution du Budget-Programme 2025, le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour le gardiennage des locaux abritant les Services Centraux de son Département Ministériel.

**2. Consistance des prestations :**

Les prestations objet du présent Avis de Consultation, comprennent le gardiennage des points suivants :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	01	02
5	Inspections de Pédagogie Enseignements Secondaires Techniques «Quartier Golf-Bastos»	01	02
6	Inspections de Pédagogie du Carrefour EMIA	01	02
7	Centre d'Education à Distance du LTC Bil - Ydé	01	02
8	Patrouille Intérieur et extérieur du bâtiment C	01	01
	<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>13</b>

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

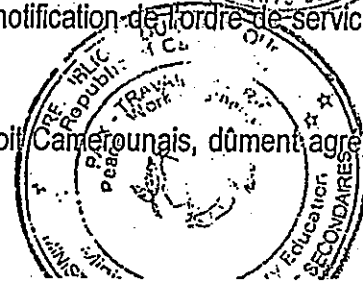
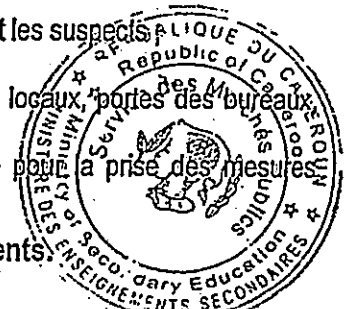
A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt-deux (22) Agents.

**3. Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution est de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

**4. Participation et Origine :**

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais, dûment agréées, ayant une expérience avérée dans le domaine de gardiennage.



### 5. Alotissement :

Cette prestation est constituée d'un seul lot.

### 6. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de FCFA TTC 46.750 000 (Quarante-six millions sept cent cinquante mille Francs CFA).

### 7. Financement :

Les prestations objets de la présente consultation sont financées par le Budget de Fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2025, sur la ligne d'imputation: 59 25.107 03 390000 361481.

### 8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode en ligne.

### 9. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de FCFA 935.000 (Neuf cent trente-cinq mille) délivrée par une institution bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances aux conditions de la COBAC dont la liste figure dans la pièce 11 du présent Dossier de Consultation.

Cette caution est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

### 10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment «C» porte 813, Tél.: 222 23 43 59 et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

### 11. Acquisition du Dossier de Consultation :

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment «C» porte 813, Tél. 222 23 43 59, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de F CFA 60 000 (Soixante mille Francs CFA), représentant les frais d'achat du Dossier.

Il est également possible d'obtenir le DC par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus-indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DC.

### 12. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 05 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

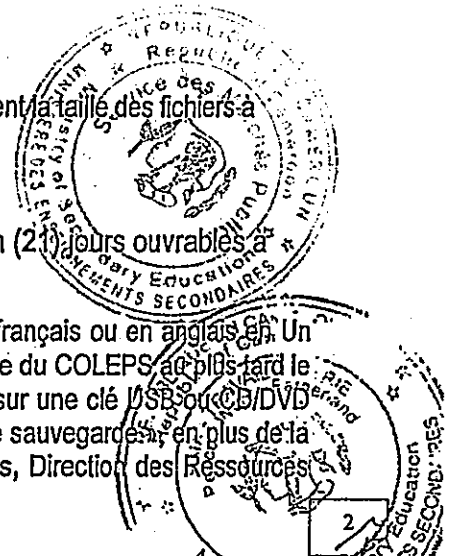
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

### 13. Remise des offres :

1. Le délai de remise des Offres accordé aux Soumissionnaires sera de vingt-un (21) jours ouvrables à compter de la date de publication de l'avis de consultation.

2. Pour le dépôt en ligne, sous peine de rejet, chaque offre devra être rédigée en français ou en anglais en (01) exemplaires Original. L'offre devra être transmise par le Soumissionnaire sur la plateforme du COLEPS au plus tard le 23/11/2024 à 13 heures, heures locales. Une Copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur une clé USB ou CD/DVD devra être déposée contre récépissé sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources



Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment «C» porte 813, et devra porter la mention suivante:

**AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29/11/2024 POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».**

3. Pour la soumission hors ligne, Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 23/12/2024 à 13 heures, et devra porter la mention ci-dessus :

**14. Recevabilité et Ouverture des offres :**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité Administrative compétentes (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement, être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de la Demande de Cotation.

Toute offre non-conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation (DC) sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

**15. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres aura lieu le 23/12/2024 à 14 heures, heures locales dans la salle des Conférences de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) du MINESEC sis en face de la Cathédrale Notre Dame de Yaoundé par la Commission Interne de Passation de Marchés du MINESEC siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

*Cette ouverture se fera en un temps.*

**16. Principaux critères d'évaluation :**

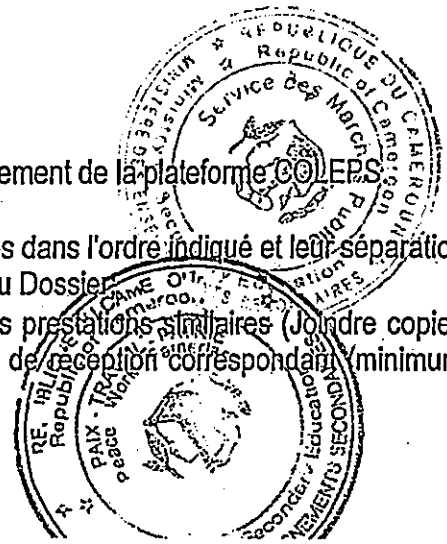
Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

**A/ Critères éliminatoires :**

- A1. Absence ou non-conformité de la Caution de soumission à l'ouverture des Offres;
- A2. Dossier administratif : Absence ou non-conformité d'une pièce administrative à l'exception de la Caution de soumission, 48 H après l'ouverture des offres ;
- A3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- A4. Nombre des gardiens proposés inférieur à 22;
- A5. Absence d'Attestation sur l'honneur de non abandon des Marchés Publics au cours des trois (03) dernières années ;
- A6. Non-respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat fourni (Produire les bulletins de paie ou toute pièce équivalente);
- A7. Absence d'agrément délivré par une Autorité compétente;
- A8. Délais d'exécution de 12 mois non respecté ;
- A9. Non-satisfaction d'au moins 5 sur 7 des critères essentiels ;
- A10. Non-respect du format de fichier des offres ;
- A11. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLERS

**B/ Critères essentiels :**

- B1. Présentation générale des offres: ordonnancement des pièces dans l'ordre indiqué et leur séparation par un format intercalaire de couleur autre que celui des pièces du Dossier
- B2. Références: expériences spécifiques de l'entreprise dans les prestations similaires (Joindre copies 1ère et dernière feuilles du Contrat signé et enregistré + du PV de réception correspondant) minimum deux (02) Contrats sur les cinq (05) dernières années,



- B3. Qualité du personnel: fournir au moins une pièce justifiant l'expérience de chaque personnel (Attestation de travail + CNI);
- B4. Matériel de travail: Uniforme officialisé; détecteur de métaux; Téléphones; Lampes torche; sifflets; matraque etc.;
- B5. Attestation de capacité financière délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le MINFI et supérieure ou égale à: FCFA 25.000.000 (Vingt-cinq Millions de FCFA);
- B6. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé»;
- B7. Descriptif des spécifications Technique (DST) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé ».

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (Pièce II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 5 Oui / 7 de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

#### 17. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires puis au moins 5 oui / 7 des critères essentiels et enfin jugée la moins disante.

#### 18. Durée de validité

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

#### 19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques :

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48  
Pour la CONAC : 1517.

#### 20. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires-Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Services des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 21. Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

Fait à Yaoundé, le 29 NOV. 2024

#### Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.



*Maloua Lyonga, M. G.*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

**REQUEST FOR QUOTATION IN EMERGENCY PROCEDURE**  
N° 01/24/IRQ/MINESEC/ITB/2024 OF 29/11/2024  
**FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS ACCOMODATING THE MINISTRY  
OF SECONDARY EDUCATION.**

**1. Subject of the consultation**

Within the framework of program budget 2025, the Ministry of Secondary Education launches in emergency procedure a Notice of Consultation for a Request for Quotation the surveillance of some buildings accommodating the Ministry of Secondary Education.

**2. Nature of services:**

The services of this contract include the surveillance of the following points:

N°	POST OFFICE	NUMBER OF GUARD	
		BY DAY	BY NIGHT
1	Ground floor of building C	01	01
2	Gatehouse C : Rear gate and front building C	02	02
3	Secretary of State's Home	01	01
4	The Teachers Resource Centre	01	02
5	The Inspectorates of Pedagogy (Annex Golf-Bastos)	01	02
6	The Inspectorates of Pedagogy (Annex EMIA)	01	02
7	The Center of Distance Education GBHS Ydé	01	02
8	Building C patrol	01	01
	<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>13</b>

Precisely:

- ❖ control access ;
- ❖ Identify visitors, users and non-technical staff to MINESEC;
- ❖ Delving on arrival and departure, the bags of all technicians performing work on the premises and record non-essential equipment and tools to do the work;
- ❖ Check and regulate the movement of people and goods;
- ❖ Enforce fixed visiting hours;
- ❖ Prevent unjustified exit from the Ministry and material by possibly searching the suspects;
- ❖ Prevent unauthorized trade in the ministry;
- ❖ Operate routine checks every two hours (inside and outside the premises, office doors, toilets, halls and parkings etc.) to satisfy himself it's all in the commandment;
- ❖ Report to service of maintaining the DRFM any anomalies observed for taking appropriate action.

For this purpose, the service provider will provide a minimum of twenty-two (22) guards.

**3. Deadline of execution**

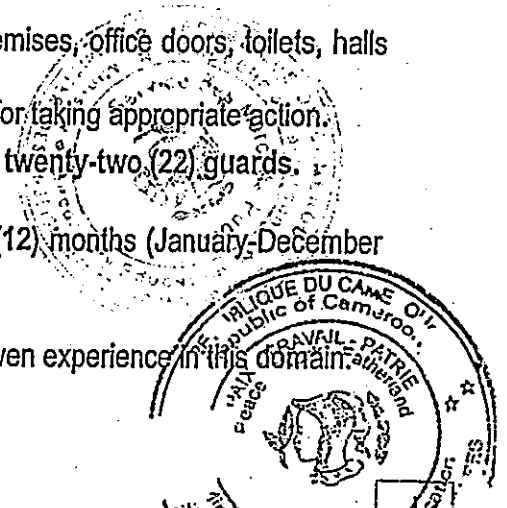
The minimum execution time envisaged by the Project Owner is twelve (12) months (January-December 2025) as from notification of the service order.

**4. Participation and origin:**

Participation to this consultation is open to Enterprises authorized with proven experience in this domain.

**5. Allotment**

This service consists of a single lot.



## 6. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at FCFA TTC 46.750 000 Forty four millions Francs CFA).

## 7. Financing:

The services subject of this request for quotation will be financed by the Running Budget of for financial year 2025, on the budget allocation line: 59 25 107 03 390000 361481.

## 8. Submission mode

The submission mode selected for this consultation is the online mode.

## 9. Provisional bid bond

Each bidder must attach to his or her administrative documents a bid bond of francs FCFA 935.000, drawn up by a first-rate bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finances listed in Exhibit 10 of the CAD, respecting the conditions of COBAC.

This bid bond is valid for thirty (30) days beyond the closing date for the validity of the bids.

## 10. Consultation of the Tender file:

The physical tender file can be consulted during working hours at the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Service of Public Contracts, Block "C", Room 813, Tel.: 222 23 43 59, and the electronic version on the COLEPS platform available at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> immediately after the publication of this Notice.

## 11. Acquisition of consultation file:

The Tender file could be obtained from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » room 813, Tel.: 222 23 43 59 after the publication of this Notice against submission of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of F CFA 60.000 (Sixty thousand Francs) representing the cost of purchasing the file.

It is also possible to obtain the tender document (CAD) by free download on the COLEPS platform available at the above-mentioned addresses for the electronic version. However, the online submission is conditioned by the payment of the purchase cost of the CAD.

## 12. Size and format of the files

For online submission, the maximum sizes of documents that will be transmitted in the platform and constitute the offer of the bidder are as follows:

- 05 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 05 MB for the Financial Offer.

Accepted formats are:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The candidate may use compression software to eventually reduce the size of the files to be transmitted.

## 13. Submission of Tenders:

1. The deadline for submitting Bids granted to Bidders will be twenty-one (21) working days from the date of publication of the notice of consultation.

2. For online submission, under penalty of rejection, each offer must be written in French or English in One (01) Original copy. The offer must be transmitted by the Bidder on the COLEPS platform no later than 23/05/2024 at 1 p.m., local time. A backup copy of the Offer recorded on a USB key or CD/DVD must be submitted against receipt in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy", in addition to the mention below within the specified deadlines to the Ministry of Secondary Education, Directorate of Financial and Material Resources, Budget Sub-Directorate, Public Procurement Service, building "C" door 813, and must bear the following mention:

3. For outline submission, Complete bidders' files, including all administrative documents, in seven (07) copies, one (01) original and six (06) marked as such, must be deposited on the 23/05/2024 at 1:00 pm in sealed envelopes, in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » Door 813 bearing:

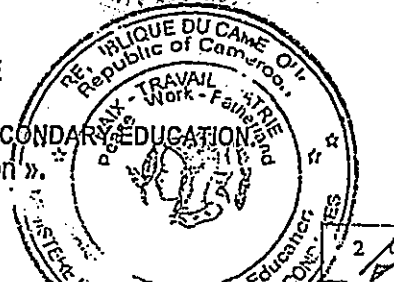
### QUOTATION REQUEST

REQUEST FOR QUOTATION IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 01/24/RQ/MINESEC/ITB/2024 OF 29/05/2024

FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS ACCOMODATING THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

«To be opened only during the Tenders Board Opening session»



#### 14. Admissibility and Acceptability of tenders:

Bids will be received in the address mentioned above on the <sup>23<sup>th</sup></sup> 12/2024 at 2 pm in the Ministry of Secondary Education, by the Internal tenders board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

#### 15. Opening of Tenders

The opening of tenders will take place on <sup>23<sup>th</sup></sup> 12/2024 at 2 p.m. local time in the MINESEC/CAAP Conference Room opposite Cathedral-Notre Dame Yaounde by the MINESEC Internal Procurement Commission meeting in the presence of the tenderers or their duly authorized representatives and having perfect knowledge of the File.

This opening will take place in one step.

#### 16. Main Evaluation Criteria:

Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

##### A / Eliminatory Criteria

- A1. Absence or non-compliance of the Bid Security at the opening of the Bids;
- A2. Administrative file: Absence or non-compliance of an administrative document with the exception of the Bid Deposit, 48 hours after the opening of the offers;
- A3. False declarations or falsified documents;
- A4. Number of guards proposed less than 22;
- A5. Absence of sworn attestation of non-abandonment of Public Procurement over the last three (03) years
- A6. Non-compliance with social obligations towards its employees in the contract provided (Produce pay slips or any equivalent document);
- A7. Absence of approval issued by a Competent Authority;
- A8. Execution times less than 12 months;
- A9. Non-satisfaction of at least 5 out of 7 of the essential criteria;
- A10. Non-compliance with the offer file format;
- A11. Absence of the backup copy in the event of a malfunction of the COLEPS platform.

##### B / Essential Criteria

- B1. General presentation of the offers: arrangement of the documents in the order indicated and their separation by a colored divider format other than that of the documents in the File;
- B2. References: specific experiences of the company in similar services (Attach copies 1st and last sheets of the signed and registered Contract + the corresponding receipt report (minimum two (02) Contracts over the last five (05) years,
- B3. Quality of staff: provide at least one document justifying the experience of each staff (work certificate + CNI);
- B4. Work equipment: Official uniform; metal detector; Telephones; Flashlights; whistles; baton etc.;
- B5. Certificate of financial capacity issued by a first-class bank approved by the MINFI and greater than or equal to: FCFA 25,000,000 (Twenty-five Million FCFA);
- B6. Notebook of Special Administrative Clauses (CCAP) initialed on each page, signed and dated, sealed on the last with the handwritten note "read and approved";
- B7. Description of Technical Specifications (DTS) initialed on each page, signed and dated, sealed on the last with the handwritten note "read and approved".

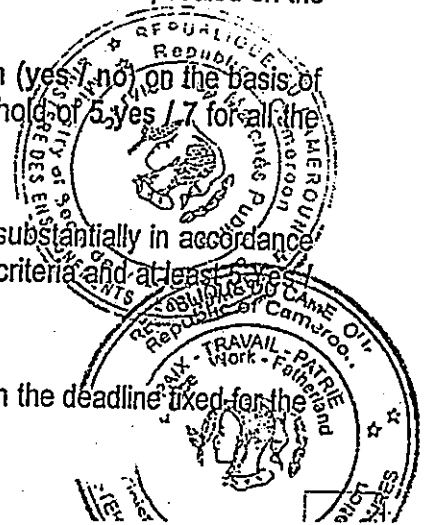
The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (yes / no) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 5 yes / 7 for all the essential criteria taken into account.

#### 17. Award:

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 7 of the essential criteria.

#### 18. Period of validity of the bids:

The bidder is bound by his bid for a period of ninety (90) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.



**19. Complementary information**

Additional information may be obtained from the Ministry of Secondary Education - Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contract, Block "C", Room 813, Tel.: 222 23 43 59. Or on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cmat> <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontract>.

**20. Technical assistance**

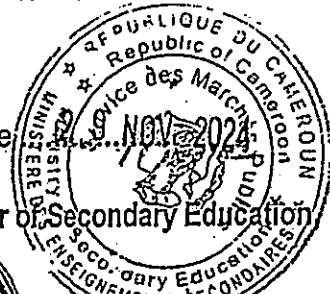
For technical assistance, in the event of a problem related to the use of the platform please call the numbers (+237) 222 238 155/222 235 669 or write to the email address [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

**21. Fight against corruption and bad practices**

For any attempt at corruption or denunciation, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48. CONAC: 1517.

Yaounde, the

Minister of Secondary Education



*Yalova Gyanga, P.G.*

**Circular copies**

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- President ITB;
- Notice Board;
- Chrono.

# PIECE N° I

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### Article 1<sup>er</sup>-Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions d'exécution de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) Avis de Consultation ;
  - (b) Règlement de consultation ;
  - (c) Descriptif quantitatif et estimatif ;
  - (d) Bordereau des Prix Unitaires ;
  - (e) Le projet de Lettre-Commande ;
  - (f) les modèles des pièces.
- 1.3 Le Cocontractant devra tenir compte des instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

### 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

#### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

#### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Descriptif et le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté, signé et cacheté ;
- (c) les références dans les prestations similaires (gardiennage des bâtiments) assorties de la copie du contrat signé et enregistré, du PV de réception correspondant (minimum deux (02) contrats enregistrés (première et dernière page) sur les cinq dernières années (produire la liste des employés utilisés, contrat de travail de chaque employé et les justificatifs ou bulletins de paiement pour la référence présentée) ;
- (d) Capacité financière attestant que le soumissionnaire possède les ressources (au moins 25 000 000) pour l'exécution des prestations délivrée par une banque de premier ordre
- (e) la qualité du personnel : 22 gardiens, dont 9 le jour et 13 la nuit, avec tableau d'affectation de chaque gardien et l'organisation du travail.
- (f) le projet de Lettre-Commande, paraphé à chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière avec la mention manuscrite « Lu et Approuvé » ;
- (g) le dossier administratif complet comprenant :
  1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
  2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
  3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
  4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de Consultation, d'un montant de F CFA 60 000 (Soixante mille Francs CFA) ;
  5. Attestation de Conformité Fiscale (ACF) en cours de validité, timbrée et délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
  6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
  7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
  8. Plan de localisation de l'entreprise timbrée et signés sur l'honneur par le prestataire ;
  9. Copie de l'agrément ou la preuve de dépôt de la demande ;
  10. Caution de soumission

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

#### **Article 4 - Offre**

4.1 Le soumissionnaire précise dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :

- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

4.2 Le soumissionnaire complète le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Quantitatif Estimatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;

4.3 Le soumissionnaire remplit, date et signe le projet de Lettre-Commande.

#### **Article 5 - Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt des offres.

### **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

#### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

### **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le 23/12/2024 à 14 heures précises dans la salle des Conférences de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) du Ministère des Enseignements Secondaires.

#### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des critères éliminatoires et essentiels, et délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.
- Les principaux critères d'évaluation
  - A- Critères éliminatoires ;
  - B- Critères essentiels.

### **2.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle satisfait à tous les critères éliminatoires et au moins à 05 sur 07 des critères essentiels, est l'offre la moins-disante à l'issue de l'évaluation.

#### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

#### **Article 13 : Rabais**

Le taux rabais consenti par les soumissionnaires doit être clairement écrit en chiffres et en lettres dans la soumission.

#### **Article 14 - Signature de la Lettre-Commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifié au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

**PIECE N° II**  
**MODELES DE PIECES**

**2.1. LETTRE DE SOUMISSION**

Date : .....

**DEMANDE DE COTATION N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29 NOV 2024**  
**RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS**  
**SECONDAIRES.**

A Madame le Ministre des Enseignements Secondaires  
Yaoundé.

Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, proposons d'assurer le gardiennage du bâtiment « C » abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et le Centre d'Education à distance (Golf-Bastos, Carrefour EMIA et LTICBil), conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de FCFA HTVA (en chiffres) ..... Soit (en lettres)..... Francs CFA Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée, et Toutes Taxes Comprises en (lettres) et en (chiffres) ..... Francs Toutes Taxes Comprises, soit FCFA TTC .....

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le .....

Signature .....

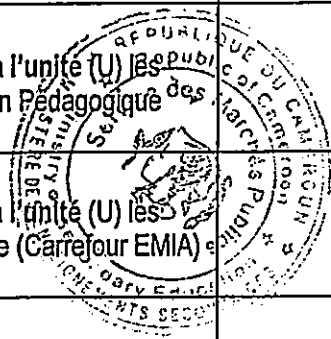
*Nom et qualité du signataire pour le compte du  
Candidat*

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29 NOV 2024  
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES »

### 2.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
<b>SERVICE DE GARDIENNAGE</b>			
1	<b>Rez-de-chaussée du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité à .....F CFA		
2	<b>Guérites du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité à .....F CFA		
3	<b>Résidence du SEESEN</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité à .....F CFA		
4	<b>Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité à .....F CFA		
5	<b>Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité à .....F CFA		
6	<b>Inspections de Pédagogie (Annexe Golf-Bastos)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Bastos L'unité à .....F CFA		
7	<b>Centre d'Education à Distance du LTCBil Ydé</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Centre d'Education à Distance du LTBC du Ngoa Ekelle L'unité à .....F CFA		
8	<b>Patrouille intérieur et extérieur du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autour du bâtiment C L'unité à .....F CFA		



## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

«AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°01/24/DC/MINESEC/CIPM /2024 DU 29 NOV 2024  
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES »

### 2.3. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Nbre de gardiens	Nbre de mois	QTE	PU	PPRIX TOTAL
	<b>SERVICE DE GARDIENNAGE</b>					
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	02	12	24		
2	Guérites du bâtiment C	04	12	48		
3	Résidence du SEESEN	02	12	24		
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	03	12	36		
5	Inspections de Pédagogie (Annexe Golf-Bastos)	03	12	36		
6	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)	03	12	36		
7	Centre d'Education à Distance (LTC Bil-Ydé)	03	12	36		
8	Patrouille intérieur et extérieur du bâtiment C	02	12	24		
	<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
	TVA (19,25%)					
	IR (2,2% ou 5,5%)					
	<b>MONTANT TTC</b>					
	<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC. ....

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt (20) gardiens.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 =====  
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
 SECONDAIRES  
 =====  
 SECRETARIAT GENERAL  
 =====  
 DIRECTION DES RESSOURCES  
 FINANCIERES ET MATERIELLES  
 =====  
 SOUS DIRECTION DU BUDGET  
 =====  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 =====  
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
 =====  
 SECRETARIAT GENERAL  
 =====  
 DEPARTMENT OF FINANCIAL  
 AND MATERIAL RESOURCES  
 =====  
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
 =====  
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
 =====

**LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/DC/MINESEC/CIPM/2025 DU \_\_\_\_\_**

**PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 01/24/DC/MINESEC/CIPM /2024 DU 29 NOV 2024**

**RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.  
 MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

TITULAIRE : .....

NUMERO D'IMPOSITION : .....

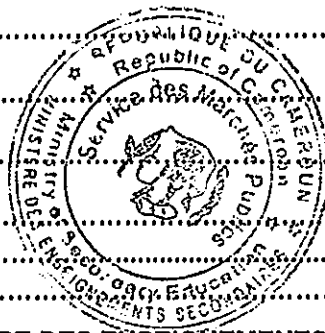
NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

ADRESSE : .....

BP : .....

TEL/ FAX : .....



OBJET : GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT :

<b>TOTAL HORS TAXES</b>	
<b>TVA (19, 25%)</b>	
<b>IR (2, 2% ou 5,5%)</b>	
<b>TOTAL TOUTES TAXES</b>	
<b>NET A PAYER</b>	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de Douze (12) mois.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC - EXERCICE 2025

IMPUTATION : 59 25 107 03 390000 361481

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....

ENTRE : L'Etat du Cameroun représenté par : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires  
ci-après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE : .....

NUMERO CONTRIBUTABLE : .....

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

ADRESSE : .....

BP : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Représentée par : .....

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# SOMMAIRE

## TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

### CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - COMMUNICATIONS
- ARTICLE 10 - ORDRES DE SERVICE

### CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 13 - RECEPTION
- ARTICLE 14 - GARANTIE



### CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 22- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - VALIDITE DU DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

TITREIII : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITREIV : DEVIS QUANTITAIF ET ESTIMATIF

# TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, suivant la description des prestations décrites au titre II et les quantités définies dans le Devis Estimatif.

### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après Avis de Demande de Cotation N°01/24/DC/MINESEC/CIPM /2024 DU 29 NOV 2024

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le Détail Quantitatif et Estimatif;
- le Bordereau des Prix Unitaires.

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'Etat, modifiée par la loi n°76/04 du 08 juillet 1976 ;
- 2- La loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- 3- La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 relative régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- 4- La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun ;
- 5- La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- 6- La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 7- La loi n°2025/0.... du .... décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;
- 8- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- Le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- 11- Le Décret n°2011/152/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun;
- 12- Le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- 13- Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés et ces circulaires d'application;
- 14- Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- 15- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
- 16- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 17- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 18- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 19- Le décret n°2018/492 du 21 juin 2018 Fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public;
- 20- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 21- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 22- L'arrêté n°09/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023 ;
- 23- L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- 24- La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- 25- La Circulaire n°000000...../C/MINFI du ..... Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025;

- 26- La Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ;
- 27- Les textes régissant les corps de métiers;
- 28- Les normes en vigueur.

**ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT**

**5.1 ATTRIBUTIONS**

Pour l'attribution de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires.
- A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- Le Chef de Service est le Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM).
- L'Ingénieur est le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC, ci-après désigné l'Ingénieur ;
- Le Cocontractant est \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ tel \_\_\_\_\_

**5.2 NANTISSEMENT**

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est Le **MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES** ;
- le responsable chargé du paiement est **LE PAYEUR SPECIALISE MINESEC/MINEDUB/MINFOPRA**;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est **LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU MINESEC**.

**ARTICLE 6 – LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES**

6.1- La langue utilisée est la *Français ou l'Anglais*.

6.2- Le Cocontractant s'engage à observer les lois-règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte, pour chaque partie.

**ARTICLE 10 – ORDRES DE SERVICE**

- 10.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le *Chef de Service de la Lettre-Commande*, avec copie à toutes les autres parties prenantes du contrat.
- 10.2 L'ordre de service ayant une incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié au Cocontractant par le *Chef de service de la Lettre-Commande* avec copie à l'ingénieur de la *Lettre-Commande*.
- 10.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le *Chef de service de la Lettre-Commande* et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur de la *Lettre-Commande* avec copie au Maître d'Ouvrage.
- 10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le *Chef de Service de la Lettre-Commande*, avec copie à l'ingénieur.

**CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer le gardiennage du bâtiment « C » abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et les Inspections de Pédagogie (Golf-Bastos, Carrefour EMIA et LTCBil- Ngoa Ekelle), comme décrit à l'article 12 ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

**ARTICLE 12- DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01

2	Guérites du bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	01	02
5	Inspections de Pédagogie (Annexe Golf-Bastos)	01	02
6	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)	01	02
7	Centre d'Education à Distance (LTC Bil-Ydé)	01	02
8	Patrouille intérieur et extérieur du bâtiment C	01	01
	<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>13</b>

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

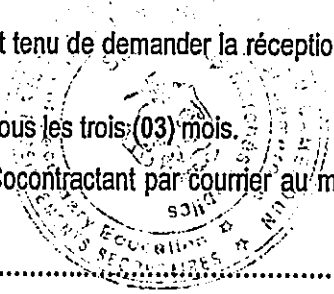
A cet effet, le Cocontractant mettra à disposition un minimum de vingt-deux (22) gardiens.

#### **ARTICLE 13 – SUIVI ET RECETTE TECHNIQUE**

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée partiellement tous les trois (03) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :



- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant .....Président ;
- Le Chef de Service de la Lettre-Commande .....Membre ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilités matières .....Membre ;
- L'Ingénieur .....Rapporteur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics au MINESEC .....Membre ;
- Le Cocontractant ou son représentant.....Membre ;
- L'Observateur..... un représentant MINMAP.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

#### **ARTICLE 14 - GARANTIE**

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le Cocontractant devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

#### **ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de: ..... Francs CFA  
Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. (5,5% ou 2,2%) HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

**ARTICLE 17 – MODE DE PAIEMENT**

- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des Etablissements..... à la (banque) agence de .....

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le Cocontractant peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d'activités approuvés.

**ARTICLE 18- REGIME FISCAL**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

**ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

**CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

**ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins et aux frais du Cocontractant, souscrit par ce dernier et transmis au Maître d'Ouvrage pour signature et diffusion.

**ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

**ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur

**ARTICLE 23 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par la même autorité.



## PIECE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objets de la présente Consultation, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

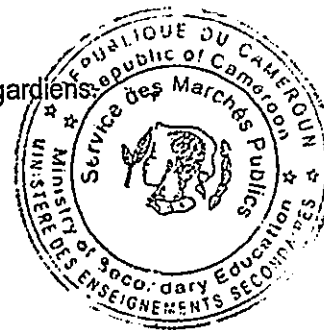
N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	01	02
5	Inspections de Pédagogie sis Golf-Bastos	01	02
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	01	02
7	Centre d'Education à Distance du LTCBil Ydé	01	02
8	Patrouille intérieur et extérieur du bâtiment C	01	01
	<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>13</b>

### DETAILS DES TACHES

De manière spécifique, il s'agira :

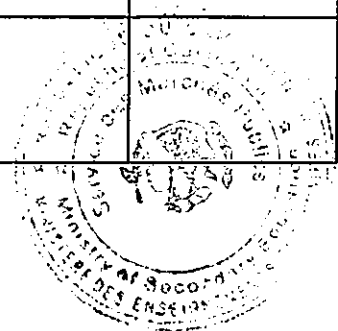
- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de vingt-deux (22) gardiens



### TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

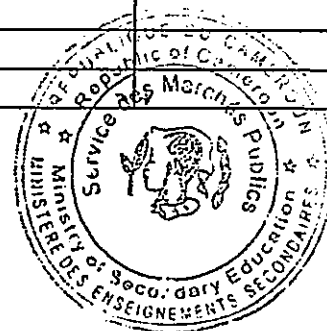
N°	Designation	PU en chiffres	PU en lettres
<b>SERVICE DE GARDIENNAGE</b>			
1	<b>Rez-de-chaussée du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité à .....F CFA		
2	<b>Guérites du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité à .....F CFA		
3	<b>Résidence du SEESEN</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité à .....F CFA		
4	<b>Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (Golf-Bastos)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité à .....F CFA		
5	<b>Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité à .....F CFA		
6	<b>Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Nlongkak (échangeur simplifié) L'unité à .....F CFA		
7	<b>Centre d'Education à Distance du LTCBil Ydé</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Centre d'Education à Distance du LTBC du Ngoa Ekelle L'unité à .....F CFA		
8	<b>Patrouille extérieur et intérieur du bâtiment C</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autour du bâtiment C L'unité à .....F CFA		



**TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	Designation	Nbre de gardiens	Nbre de mois	QTE	PU	PRIX TOTAL
	<b>SERVICE DE GARDIENNAGE</b>					
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	02	12	24		
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	04	12	48		
3	Résidence du SEESEN	02	12	24		
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	03	12	36		
5	Inspections de Pédagogie sis Golf-Bastos	03	12	36		
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	03	12	36		
7	Centre d'Education à Distance du LTCBil Ydé	03	12	36		
8	Patrouille intérieur et extérieur du bâtiment C	02	12	24		
	<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
	TVA (19,25%)					
	IR (2,2% ou 5,5%)					
	<b>MONTANT TTC</b>					
	<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de F CFA TTC.....



PAGE \_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ...../LC/DC/MINESEC/CIPM /2024 du .....

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29 NOV 2024

AVEC L'ENTREPRISE : (*Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT*) .....

**POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

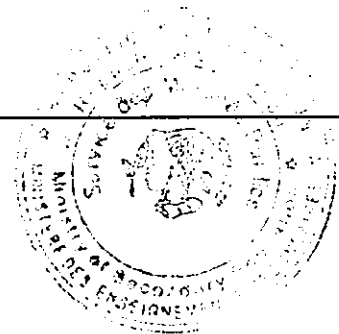
<b>MONTANT HTVA</b>	
<b>T.V.A. 19,25% HTVA</b>	
<b>I.R. 2,2 ou 5,5% HTVA</b>	
<b>MONTANT TTC</b>	
<b>NET À PAYER</b>	

**DELAI D'EXECUTION : Douze (12) mois.**

**Souscription par le Cocontractant avec la mention manuscrite « Lue et acceptée »**

Yaoundé, le .....

Signée par le Maître d'Ouvrage,



Yaoundé, le .....

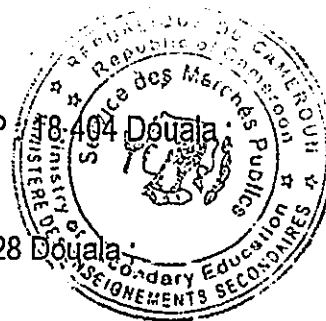
Enregistrement

## A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. BANGE BANK (BANGE CMR) Cameroun BP: 34692 Yaoundé;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) B.P. : 1573 Yaoundé.

## B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Prudential Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. SANLAM Assurances Cameroun S.A, BP 12125 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
26. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
27. ROYAL ONYX Insurane Cie BP 12230 Douala,
28. Zenithe Insurance, BP : 1 130 Yaoundé ;



**GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES**  
**DEMANDE DE COTATION N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 DU 29 NOV 2024**  
**POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
<b>PIECES ADMINISTRATIVES</b>			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Copie certifiée conforme du certificat d'imposition, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.5	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 60 000 (Soixante mille Francs CFA) ;		
A.6	Attestation de Conformité Fiscale timbrée en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.7	une caution de soumission de Neuf cent trente-cinq mille (FCFA 935 000) délivrée par une institution bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances aux conditions de la COBAC		
A.8	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.9	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.10	Plan de localisation de l'entreprise timbré et signé sur l'honneur par le prestataire		
A.11	Copie agrément ou preuve de demande d'agrément		
<b>EVALUATION TECHNIQUE</b>			
B.1	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE</b> Présentation des documents lisibles, paginés, intercalés couleur et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.2	<b>REFERENCES DANS LES PRESTATIONS SIMILAIRES</b> Références de l'entreprise dans les prestations similaires assorties des Contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat enregistré) et des P.V. de réceptions correspondantes (minimum acceptable deux (02) contrats sur les 05 dernières années).		
B.3	<b>QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) :</b>		
	➤ Un chef d'équipe ayant au moins le niveau B.E.P.C/ CAP ou équivalent et avoir suivi une formation dans le domaine du gardiennage avec 03 ans d'expérience dans le domaine de gardiennage ;		
	➤ Vingt-deux (22) Agents : Minimum 70% des Agents ayant au moins 03 ans d'expérience dans le domaine ;		
	Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : ➤ Un contrat de travail de chaque membre d'équipe, daté et signé par chaque partie ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipes, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé (uniquement chef d'équipe) ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. Contrat des personnels utilisés pour le contrat minimum, bulletin de paie, preuves de versement des cotisations à la CNPS. <b>NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.</b>		
B4	Matériel de travail: Uniforme officialisé; détecteur de métaux; Téléphones; Lampes torche; sifflets; malfaqué etc		
B.5	Attestation de capacité financière délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le MINFI et supérieure ou égale à: FCFA 25.000.000 (Vingt-cinq Millions de FCFA);		
B.6	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé»;		
B.7	Descriptif Technique (DT) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé ».		
<b>TOTAL NOTE TECHNIQUE</b>			
<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>			
1	Absence ou non-conformité de la Caution de soumission à l'ouverture des Offres;		
2	Dossier administratif : Absence ou non-conformité d'une pièce administrative à l'exception de la Caution de soumission, 48 H après l'ouverture des offres ;		
3	Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;		
4	Nombre des gardiens proposés inférieur à 22;		

5	Absence d'Attestation sur l'honneur de non abandon des Marchés Publics au cours des trois (03) dernières années		
6	Non-respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat fourni (Produire les bulletins de paie ou toute pièce équivalente);		
7	Absence d'agrément délivré par une Autorité compétente;		
8	Délais d'exécution supérieure à 12 mois		
9	Non-satisfaction d'au moins 5 sur 7 des critères essentiels		
10	Non-respect du format de fichier des offres		
11	Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS		

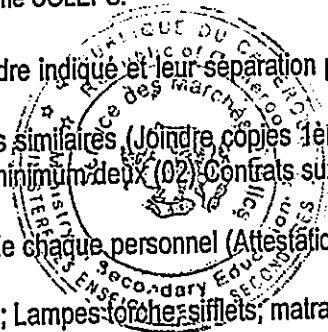
#### **A/ Critères éliminatoires :**

A1. Dossier administratif : Absence ou non-conformité d'une pièce administrative à l'exception de la Caution de soumission, 48 H après l'ouverture des offres ;

- A2. Absence ou non-conformité de la Caution de soumission à l'ouverture des Offres;
- A3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- A4. Nombre des gardiens proposés inférieur à 22;
- A5. Absence d'Attestation sur l'honneur de non abandon des Marchés Publics au cours des trois (03) dernières années
- A6. Non-respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat fourni (Produire les bulletins de paie ou toute pièce équivalente);
- A7. Absence d'agrément délivré par une Autorité compétente;
- A8. Délais d'exécution inférieure à 12 mois ;
- A9. Non-satisfaction d'au moins 5 sur 7 des critères essentiels ;
- A10. Non-respect du format de fichier des offres ;
- A11. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

#### **B/ Critères essentiels :**

- B1. Présentation générale des offres: ordonnancement des pièces dans l'ordre indiqué et leur séparation par un format intercalaire de couleur autre que celui des pièces du Dossier;
- B2. Références: expériences spécifiques de l'entreprise dans les prestations similaires (Joindre copies 1ère et dernière feuilles du Contrat signé et enregistré + du PV de réception correspondant (minimum de 02) Contrats sur les cinq (05) dernières années,
- B3. Qualité du personnel: fournir au moins une pièce justifiant l'expérience de chaque personnel (Attestation de travail + CNI);
- B4. Matériel de travail: Uniforme officialisé; détecteur de métaux; Téléphones; Lampes torches; sifflets; matraque etc.;
- B5. Attestation de capacité financière délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le MINFI et supérieure ou égale à: FCFA 25.000.000 (Vingt-cinq Millions de FCFA);
- B6. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé»;
- B7. Descriptif Technique (DT) paraphé à chaque page, signé daté, cacheté à la dernière avec la mention manuscrite «lu et approuvé ».



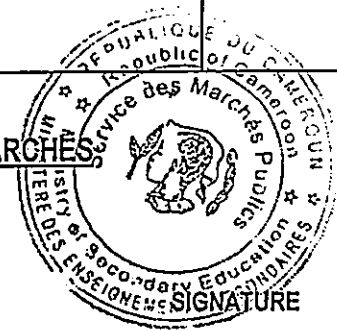
**MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 du 29 NOV 2024  
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUSMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

**MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**



NOM :

FONCTION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
\*\*\*\*\*

-----  
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
\*\*\*\*\*


COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE :  
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*

**DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF AU GARDIENNAGE  
DES LOCAUX DU MINISTERE  
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**



FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC

IMPUTATION : 59 25 107 03 390000 361481

EXERCICE 2025

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

